La COVID-19 et les animaux

FOIRE AUX QUESTIONS POUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

30 mars 2020

Ce document a été élaboré par un groupe de travail composé d'experts canadiens en santé publique et en santé animale, de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de l'Association canadienne des médecins vétérinaires et des milieux universitaires. Il tient compte des recherches antérieures et actuelles sur les coronavirus et la COVID-19, ainsi que de l'opinion d'experts. Les résultats et les conclusions représentent les opinions consensuelles, mais pas nécessairement unanimes, des participants au groupe de travail et ne représentent pas nécessairement les points de vue des organisations respectives auxquelles appartiennent ces participants.

Cette information est préliminaire et sera mise à jour à mesure que d'autres renseignements sont disponibles.

Est-ce que les données scientifiques indiquent que les animaux peuvent être infectés par le SARS-CoV-2 (le virus qui cause la COVID-19 chez les êtres humains) et qu'ils peuvent développer des signes de la maladie?

À l'heure actuelle, les données indiquant que des animaux peuvent être infectés par le SARS-CoV-2 sont limitées (une source pour SARS-CoV-2:

https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/). Même si l'on pense que le SARS-CoV-2 provient de chauves-souris et qu'il est possible qu'il passe par au moins un autre animal hôte avant d'être transmis aux êtres humains, la déclaration d'animaux infectés a été rare durant cette épidémie. On estime que le risque global d'infection et de maladie est faible chez la majorité des animaux (et chez les animaux domestiques en particulier). Toutefois, on ne dispose que de renseignements limités à cet égard, et il subsiste de l'incertitude et de nombreuses inconnues quant au comportement de ce virus chez les différentes espèces animales.

- On a signalé deux cas d'infection de chiens à Hong Kong qui auraient attrapé le SARS-CoV-2, mais aucun d'eux ne présentait de signes de la maladie. En revanche, on a testé 15 chiens et 8 chats dans des familles atteintes de la COVID-19 à Hong Kong, et les résultats étaient négatifs.
 - Le cas initial, un poméranien de 17 ans, a été testé et de multiples écouvillons nasaux et oraux (du 26 février au 5 mars) ont révélé de faibles niveaux d'ARN viral du SARS-CoV-2 par RT-PCR, après que le chien ait été en contact étroit avec une personne infectée. Le test utilisé a été décrit comme étant sensible et spécifique, ne créant pas de réaction croisée avec d'autres coronavirus que l'on trouve chez les chiens ou les chats. Les experts ont conclu que le chien avait probablement un faible niveau d'infection par le virus, même le virus n'a pas pu être isolé. Les tests PCR subséquents ont fourni des résultats négatifs. On a constaté une séroconversion chez le chien, mais on n'a pas pu effectuer d'autres tests, car il est mort trois jours après la fin de sa mise en quarantaine. On ne pense pas que sa mort ait été causée par le SARS-CoV-2. Les autorités ont évalué cela comme un cas de transmission de l'humain à l'animal.
 - Le deuxième cas, un berger allemand de deux ans, a été mis en quarantaine et testé après qu'on ait confirmé que son propriétaire était atteint de la COVID-19. Des écouvillons oraux, nasaux et rectaux ont été prélevés et les tests RT-PCR ont fourni un résultat positif.

- Le 27 mars 2020, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) en Belgique a signalé que de l'ARN viral avait été détecté au moyen d'un test PCR dans les excréments et la vomissure d'un chat. Le chat avait développé des signes cliniques respiratoires et digestifs transitoires qui sont apparus une semaine après que le propriétaire avait manifesté des symptômes. Les détails fournis (concernant la collecte de l'échantillon, méthode de test, isolement du virus, séroconversion) sont insuffisants à l'heure actuelle, de sorte qu'il est difficile de déterminer si les symptômes sont liés au SARS-CoV-2. Un comité scientifique indépendant de l'AFSCA a noté que même si l'on peut supposer que le chat est atteint d'une infection active, d'autres renseignements sont nécessaires pour confirmer l'infection.
- L'OIE a signalé que des échantillons ont été prélevés auprès de plusieurs espèces d'animaux au marché de fruits de mer de Huanan (où l'éclosion a été détectée à l'origine) et qu'aucun de ces échantillons ne s'est avéré positif. Les autorités chinoises dans le domaine de la santé animale ont analysé plus de 4 800 échantillons provenant d'animaux comme des porcs, des poules, des chiens et des chats, qui étaient tous négatifs; on ne sait toutefois pas si ces échantillons comprenaient ceux d'animaux exposés à des personnes infectées.
- Les résultats initiaux du Laboratoire australien de santé animale indiquent que les <u>furets</u> sont susceptibles d'être infectés et que le virus peut se répliquer chez cette espèce dans des conditions expérimentales.
- Récemment, IDEXX a annoncé que, dans le cadre d'un processus de validation visant à élaborer un test RT-PCR de dépistage de la COVID-19, plus de 3 500 spécimens canins, félins et équins provenant des États-Unis et de la Corée du Sud avaient subi des tests et qu'aucun n'était positif. Toutefois, on ne sait pas si ces échantillons provenaient de ménages infectés par la COVID-19. Les activités de surveillance basées sur les spécimens canins et félins soumis à IDEXX pour des bilans respiratoires PCR se poursuivent, et le prélèvement d'échantillons sera étendu à d'autres régions dans le monde. Pour l'instant, ce test n'est pas disponible à des fins commerciales au Canada.

Si un animal est infecté, est-ce que les données scientifiques indiquent qu'il peut transmettre le virus à d'autres personnes ou d'autres animaux?

Le risque de transmission du virus par un animal infecté est actuellement considéré comme faible, mais cette évaluation est associée à une incertitude évaluée comme modérée, puisqu'on ne dispose actuellement que d'informations limitées.

- Bien qu'il soit probable que le virus ait été transmis à l'origine par un animal sauvage, il s'est adapté pour se transmettre efficacement d'un humain à l'autre. Il n'y a pas eu de transmission d'un animal domestique à un autre animal ou à un être humain, malgré le fait que l'épidémie s'est largement répandue dans le monde.
- Les tests effectués jusqu'à présent ne permettent pas de déterminer avec certitude si les animaux peuvent propager le virus; le test RT-PCR ne détecte que l'ARN viral et ne permet pas d'établir si le virus se reproduit effectivement ou si les animaux excrètent une dose capable d'infecter une personne ou un animal.
- Les tentatives d'<u>isolation du virus</u> ont échoué chez le premier chien ayant fourni un résultat positif.
- Bien qu'on n'ait pas entrepris d'importantes analyses pour répondre spécifiquement à cette question, le dépistage des cas et les données épidémiologiques associées auraient probablement déjà révélé un risque de transmission significatif, si tel était le cas.

Est-ce que les données scientifiques indiquent que les animaux peuvent agir comme des vecteurs passifs et transmettre mécaniquement le virus de la COVID-19 (SARS-CoV-2) d'un être humain à un autre être humain?

Bien qu'il existe un risque possible d'exposition au SARS-CoV-2 au moment du contact avec le pelage contaminée d'un animal, il n'y a qu'un risque théorique de transmission du virus à une personne de cette manière. Il est peu probable qu'une quantité suffisante du virus reste assez longtemps sur les poils d'un animal pour transmettre l'infection. Pratiquer une bonne hygiène, comme se laver des mains, réduit encore plus ce risque possible.

 Une <u>revue de littérature exhaustive</u> n'a pas permis de trouver d'études évaluant la fourrure, les poils ou la peau comme sources de transmission chez les chats ou les chiens du SARS-CoV, du SRMO ou du SARS-CoV-2; il s'agit d'un risque peu étudié.

- Les coronavirus peuvent persister dans l'environnement pendant des jours, bien que cela varie selon la surface. Les virus ne survivent pas aussi longtemps sur les surfaces poreuses (p. ex., coton, papier) que sur les surfaces non poreuses (p. ex., acier inoxydable, plastique).
 - De récentes <u>recherches</u> ont révélé que le SARS-CoV-2 peut survivre sur du carton pendant 24 heures et sur des surfaces non poreuses comme l'acier inoxydable et le plastique pendant trois jours.
 - Une étude antérieure sur le virus du SRAS qui simulait de grosses gouttelettes respiratoires tombant sur des robes de coton a révélé qu'à des concentrations supérieures à celles anticipées dans l'aspirat nasopharyngé, le virus n'avait survécu que pendant 5 minutes sur le coton. À une charge virale plus élevée, le virus a été inactivé en une heure et, à la charge virale la plus élevée testée, en 24 heures.

Le bétail peut-il être infecté par le virus de la COVID-19 (SARS-CoV-2)?

- À ce jour, on n'a signalé nulle part que du bétail avait été infecté par le virus de la COVID-19, mais peu de tests ont été effectués jusqu'ici, voire aucun.
- La sensibilité de diverses espèces animales au SARS-CoV-2 est actuellement inconnue, et on ne sait pas exactement comment les infections au virus de la COVID-19 pourraient se manifester chez les différentes espèces animales, le cas échéant. Des recherches sur la vulnérabilité des espèces animales au virus sont en cours à l'échelle nationale et internationale et l'on s'attend donc à obtenir d'autres informations à ce sujet au cours des prochaines semaines.
 L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a entrepris une recherche sur certaines espèces animales domestiques (porc, poulet, dinde) pour déterminer leur sensibilité au SARS-CoV-2, valider les méthodes de prélèvements et analyses, et évaluer le potentiel de transmission entre les animaux.

En tant que vétérinaire ou professionnel de la santé animale, je m'inquiète de devoir m'occuper d'animaux (animaux de compagnie/bétail) qui ont été exposés à des personnes atteintes de la COVID-19. Y a-t-il des précautions supplémentaires que je devrais prendre?

L'éclosion chez les humains se propage par le contact de personne à personne, de sorte que les principales mesures à prendre pour protéger sa santé sont de maintenir la <u>distanciation physique</u>, de suivre les bonnes pratiques en matière <u>d'hygiène et de nettoyage</u> et de réduire au minimum les contacts (directs et indirects) avec vos clients humains, qui posent le plus grand risque pour votre santé et celle de votre personnel.

Il y a encore beaucoup d'inconnues quant au comportement de ce virus chez les diverses espèces animales. Les deux voies de transmission possibles à prendre en considération sont les suivantes :

- Contact avec un animal infecté: Il n'y a pas eu de transmission d'un animal domestique à un autre animal ou un être humain, malgré le fait que l'épidémie s'est largement répandue dans le monde. Bien qu'on n'ait pas entrepris d'importantes analyses pour répondre spécifiquement à cette question, le dépistage des cas et les informations épidémiologiques associées auraient probablement déjà révélé d'importants incidents de transmission, si tel était le cas. Le risque de transmission par un animal infecté est actuellement évalué comme faible, mais cette évaluation demeure incertaine, compte tenu de l'information limitée dont on dispose.
- Transmission mécanique (vecteur passif) au moment du contact avec un animal contaminé: Bien qu'il existe un risque possible d'exposition au SARS-CoV-2 au moment du contact avec un pelage contaminé, il n'y a qu'un risque théorique de transmission du virus à une personne de cette manière. Il est peu probable qu'une quantité suffisante du virus demeure sur le pelage d'un animal pour permettre la transmission de l'infection.

Bien que le risque d'infection par le SARS-CoV-2 par les voies de transmission possibles décrites précédemment soit considéré comme faible, et notamment beaucoup plus faible que le risque d'infection par une autre personne, le risque n'est pas nul et peut varier selon les circonstances.

Les principales mesures à prendre pour gérer ces risques possibles sont de se conformer aux lignes directrices de base de la santé publique visant à prévenir la transmission de maladies zoonotiques :

 se laver les mains <u>avant et après</u> avoir touché un animal à risque ou sa nourriture/ses fournitures, et après avoir nettoyé après lui; ne pas se toucher le visage avec les mains non lavées (envisager de porter des gants);

- porter des vêtements de protection (p. ex., un sarrau de laboratoire) pour prévenir la contamination de vos vêtements
- nettoyer et désinfecter régulièrement toute surface ou tout objet que l'animal touche; voir la liste des désinfectants approuvés par Santé Canada <u>ici</u>
- réduire au minimum le contact de l'animal avec les personnes et les autres animaux

Voici d'autres précautions qui pourraient réduire encore davantage le risque :

- Le fait de donner un bain aux animaux ou de les nettoyer avec un produit adapté aux animaux de compagnie pourrait, en théorie, contribuer à réduire toute contamination possible du pelage, bien qu'il n'y ait aucune preuve démontrant l'efficacité de ces mesures.
- Si un animal est admis pour des soins non urgents, la réduction maximale de toute manipulation pendant deux à trois jours rendrait probablement le risque de transmission mécanique du virus négligeable.
- Si un contact étroit avec l'animal est nécessaire (p. ex., pour le tenir ou pour accomplir toute procédure qui rapproche le visage du pelage), on peut porter de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) supplémentaire afin de réduire davantage le risque, en particulier pour éviter les contacts faciaux (yeux, nez, bouche) directement avec l'animal (pelage) ou pour se protéger contre des gouttelettes ou des particules respiratoires.

L'existence d'antécédents confirmés ou soupçonnés d'infection par le COVID-19 dans le ménage dont fait partie l'animal, sans la prise de mesures strictes par le ménage pour réduire au minimum le contact avec les animaux de compagnie, serait considérée comme un risque augmenté. Le jugement professionnel permet d'identifier et d'évaluer les situations à risque élevé et de déterminer les mesures de précaution appropriées, tout en contribuant à conserver et à maintenir l'approvisionnement essentiel en ÉPI pour les établissements de soins de santé.

La situation évolue rapidement et des précautions doivent être prises dans le contexte général de l'évolution de l'épidémiologie et de la science.

Suivez toute autre recommandation liée à la COVID-19 transmise par votre ordre professionnel ou votre association vétérinaire ou par vos autorités de santé publique.

Mes clients ont entendu parler d'animaux qui auraient obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 (SARS-CoV-2) et ils s'inquiètent de leur santé et de celle de leur famille. Quels conseils devrais-je leur donner?

Les médecins vétérinaires devraient parler à leurs clients de ce qui est connu ainsi que des inconnues au sujet de la COVID-19 chez les animaux, pour les aider à faire un choix éclairé au sujet des précautions à prendre. Il s'agit d'un bon moment pour mettre l'accent sur les mesures de précaution de base à prendre pour prévenir la transmission de maladies zoonotiques entre les humains et les animaux (p. ex. se laver les mains, ne pas partager de la nourriture ou ne pas permettre aux animaux de lécher le visage).

Informez vos clients que s'ils ont des <u>symptômes de la COVID-19</u> ou s'ils sont en <u>auto-isolement</u> en raison du contact avec un cas de COVID-19, ils devraient suivre auprès de leurs animaux des recommandations similaires à celles qui s'appliquent auprès des personnes dans les mêmes circonstances :

- éviter d'avoir des contacts étroits avec leurs animaux pendant la maladie (éviter de les caresser, de les serrer contre soi, d'échanger des baisers ou de se laisser lécher et de partager de la nourriture)
 - o bien se laver les mains et éviter de tousser et d'éternuer sur les animaux
- si possible, demander à un autre membre du ménage de s'occuper des animaux
 - Si cela n'est pas possible, ils doivent toujours se laver les mains <u>avant et</u> <u>après</u> avoir touché les animaux, leur nourriture et leurs fournitures, et observer une bonne étiquette respiratoire (p. ex. toux/éternuement dans un tissu ou un coude, pas dans les mains)
- limiter le contact de leur animal avec d'autres personnes et des animaux à l'extérieur de la maison jusqu'à ce que leur maladie ait disparu;

Selon leurs valeurs et préférences individuelles, y compris la tolérance au risque et à l'incertitude, certains propriétaires peuvent s'inquiéter au point de vouloir abandonner leur animal, ce qui suscite des préoccupations pour le bien-être des animaux. Voici certains facteurs à prendre en considération pour les aider à comparer les risques et les avantages d'une telle décision :

- Le plus grand risque d'infection est de loin le contact avec des personnes infectées.
- On estime que les personnes infectées sont à l'origine des cas où l'on a signalé la détection du virus chez les animaux de compagnie (transmission humainanimal plutôt qu'animal-humain).

- Les animaux peuvent être d'un grand réconfort et être une source de bonheur en période de stress. Le fait d'avoir un animal de compagnie offre de nombreux avantages pour la santé, particulièrement pendant la distanciation sociale.
- À l'heure actuelle, il n'y a aucune raison de penser que le fait de se débarrasser d'un animal, ce qui pourrait compromettre son bien-être, réduira le risque pour son propriétaire.
- Il n'y a actuellement aucune preuve que les animaux de compagnie peuvent transmettre la COVID-19. Les risques d'infection au contact d'un animal sont théoriques à ce stade-ci.
- Tout risque théorique est temporaire. En général, si un animal devenait infecté par suite d'un contact avec une personne malade dans le ménage, une fois que la personne (ou le ménage) s'en est remis et peut mettre fin à la période d'isolement, ses animaux peuvent également sortir sans poser de danger dans la collectivité.

Mon client était malade et présentait des symptômes de la COVID-19 (SARS-CoV-2), et il craint maintenant que son animal de compagnie puisse être une source continue d'infection pour d'autres personnes. Est-ce une préoccupation?

Même si l'animal de compagnie a été exposé au virus dans le ménage pendant la maladie du propriétaire, il est peu probable qu'il soit une source du virus (par infection ou contamination du pelage) au-delà du parcours de la maladie chez le propriétaire. Le virus est transmis principalement de personne à personne; par conséquent, on peut supposer qu'une fois que la personne (ou la famille) n'est plus obligée de s'auto-isoler, elle peut aussi laisser sortir ses animaux sans danger dans la collectivité.

J'ai des clients qui demandent des tests pour savoir si leurs animaux sont atteints de la COVID-19 (SARS-CoV-2). Existe-t-il un test et, le cas échéant, quelles sont les procédures à suivre?

Il n'est pas recommandé pour le moment de soumettre les animaux à un test, car le virus est transmis principalement de personne à personne et non lors du contact avec des animaux. Il n'y a pas de trousses de trousse de diagnostic homologuée disponible commercialement pour les animaux.

Si vous avez un client avec un animal qui présente des signes de maladie et que l'animal a été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, vous devriez :

- Confirmer le lien épidémiologique : vérifier que l'animal de compagnie a été en contact étroit avec une personne ayant manifesté les symptômes de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours;
- 2. Évaluer (par téléphone) la gravité de la maladie; en utilisant votre jugement professionnel, déterminer si l'animal peut demeurer chez son propriétaire ou la personne à qui il a été confié; discuter d'autres pathogènes ou conditions qui pourraient causer la maladie et déterminer si l'une ou l'autre de ces affections peut être traitée par télémédecine (conformément aux lois et directives locales applicables aux soins vétérinaires).
- 3. Si le cas est grave et que l'animal doit être vu, <u>gérer son cas</u> comme un possible cas contagieux
- 4. Essayer d'exclure d'autres pathogènes ou affections
- 5. Si vous soupçonnez une infection au SARS-CoV-2 chez un animal et que vous craignez qu'il y ait un risque pour la santé animale ou la santé publique, communiquez avec le bureau du vétérinaire en chef de votre province ou territoire.

Ces renseignements seront mis à jour à mesure que d'autres informations deviendront disponibles.

Membres du groupe de travail

(en ordre alphabétique)

Ana Ulmer-Franco, ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta Andrea Ellis, Agence canadienne d'inspection des aliments Andrea Osborn, Agence canadienne d'inspection des aliments Brian Radke, ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique Dale Douma, Agriculture et Développement des ressources du Manitoba Erin Fraser, Agence de la santé publique du Canada Isabelle Picard, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec Joanne Tataryn, Agence de la santé publique du Canada Karen Gowdy, ministère de la Santé de l'Ontario Lisa Joachim, Agriculture et Développement des ressources du Manitoba Logan Flockhart, Agence de la santé publique du Canada Maureen Anderson, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario Michelle Groleau, Association canadienne des médecins vétérinaires Richard Rusk, Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba Scott Weese, Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario Shane Renwick, Association canadienne des médecins vétérinaires

Sharon Calvin, Agence canadienne d'inspection des aliments Tom Smylie, Agence canadienne d'inspection des aliments